

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 58 (1932)
Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la collaboration de juristes. Ils sont désormais à même de fournir une base d'opération sûre, particulièrement dans les cantons qui ne possèdent actuellement pas l'organisation légale de l'arbitrage. Le secrétariat se charge de la remise des formules.

Le Comité central a dû s'occuper trop souvent de nouvelles *infractions aux normes de concours* (Nos 101, 104 et 105). Il a d'autre part institué une souscription en faveur de l'œuvre de la « Maison bourgeoise » ; les résultats en sont jusqu'ici réjouissants, et l'on en reparlera plus loin. La feuille *Adjonctions au tarif des honoraires* Nos 102 et 103, concernant les travaux gratuits des ingénieurs, a été envoyée en mai-juin à des autorités communales et cantonales, ainsi qu'à des cercles plus larges d'intéressés ; accompagnée d'une notice, elle a reçu partout bon accueil, à en juger par les réponses reçues. Le Comité central a pris énergiquement position contre le procédé d'édition de *brochures gratuites*, pratiqué par divers architectes et d'autres firmes ; cette sorte de réclame est en effet incompatible avec nos statuts ; une mise en garde particulière orientera encore nos membres à cet égard. Le Comité a eu, en outre, à s'occuper de divers *litiges*, qui lui ont pris beaucoup de temps, et l'ont engagé à instituer une Commission spéciale.

Des commissions ont été nommées pour procéder à la révision des normes d'honoraires des architectes (N° 102) et des ingénieurs (N° 103) ; on en prévoit une troisième pour établir un tarif d'honoraires propre aux ingénieurs mécaniciens. Ces trois commissions forment un ensemble sous la présidence de M. Vischer, architecte. La *commission des cartes fédérales* a changé de président : M. le professeur F. Bäschlin a bien voulu accepter la succession de M. Mathys, architecte.

Le Comité central a décidé, au cours de cette année, l'entrée de notre Société, à titre de membre collectif, dans l'Office forestier central suisse (Lignum) et dans la Société suisse pour l'étude des carburants indigènes ; la finance annuelle acceptée est de 100 fr. pour chacune.

3. *Conférence des présidents*. — Le Comité central l'a convoquée en 18^e session, le 16 mai à Berne ; la conférence a pris connaissance d'un rapport du président central sur l'activité du Comité, ainsi que de communications sur l'état de questions telles que la protection des titres et l'assainissement de l'entreprise de la « Maison bourgeoise ».

4. *Assemblée des délégués*. — La votation concernant les comptes de 1930 et le budget de 1931 a eu lieu par correspondance. Comme, d'autre part, aucun des objets en discussion n'était mûr en automne pour être soumis aux délégués, on a renoncé à convoquer l'assemblée.

5. *Assemblée générale*. — La prochaine assemblée générale aura lieu à Lausanne en septembre 1932 ; nous espérons qu'elle sera bien fréquentée.

6. *Secrétariat*. — La vente des normes s'est tenue, au cours de l'exercice annuel, à peu près au niveau atteint l'année précédente. Nous avons pu écouler la moitié des exemplaires du volume XXIII de la « Maison bourgeoise », mis récemment à notre disposition en vertu du contrat ; nous désirerions voir nos membres profiter des conditions actuellement très avantageuses, pour se procurer d'autres exemplaires de cet ouvrage, et des précédents. Outre les préparatifs pour de nombreuses séances de commissions, et l'expédition des affaires courantes, le Secrétariat a eu à liquider nombre de questions de toutes sortes concernant les normes, les honoraires, etc.

(A suivre.)

Service Technique Suisse de Placement.

Rapport annuel 1931.

Ci-après quelques indications tirées du rapport annuel sur l'activité du Service technique suisse de placement, à Zurich, en 1931 :

Au cours de l'année 1931, 935 places vacantes ont été signalées, dont 608 dans le génie civil et 327 dans la mécanique et la chimie. Par contre, le nombre des inscrits cherchant un emploi était de 1387, dont 667 dans le génie civil et 720 dans la mécanique et la chimie. 365 postulants ont été placés, dont 278 dans le génie civil et 87 dans la mécanique. Ces chiffres se rapportent aux catégories suivantes :

	Places vacantes	Inscrits	Entremises
Ingénieurs.	201 (270)	399 (292)	74 (85)
Techniciens.	578 (748)	755 (603)	207 (219)
Dessinateurs.	156 (168)	233 (153)	84 (67)

Les chiffres entre parenthèses se rapportent à l'année 1930.

Pour toutes les trois catégories de professions, le nombre d'emplois vacants a diminué de 21 %. Par contre le nombre des inscriptions a augmenté de 24 ½ %.

La crise économique s'y montre clairement ; elle atteint surtout l'industrie mécanique, dont le nombre d'emplois vacants a diminué de 31 % et celui des inscrits a augmenté de 40 %.

Il est intéressant de constater combien d'offres de places il y a eu sur 100 demandes d'emploi durant les trois dernières années :

	1931	1930	1929
Géomètres.	450	400	100
Dessinateurs des travaux publics.	188	355	500
Techniciens en chauffage central.	180	224	566
Techniciens-chimistes.	111	178	325
Techniciens-architectes.	108	140	158
Techniciens des travaux publics.	99	159	111
Dessinateurs-architectes.	77	101	117
Ingénieurs civils.	60	116	128
Ingénieurs-mécaniciens.	57	73	197
Architectes.	56	91	184
Ingénieurs-chimistes.	44	36	156
Techniciens-électriciens.	39	82	100
Techniciens-mécaniciens.	36	91	182
Ingénieurs-électriciens.	30	76	78
Dessinateurs-mécaniciens.	24	73	188

Comme il ressort de ce tableau, le nombre des géomètres, des dessinateurs des travaux publics (surtout pour le béton armé) et des techniciens en chauffage central était insuffisant. Pour ces derniers on demandait surtout des praticiens ; on exigeait moins une instruction théorique.

Dans le béton armé et les charpentes métalliques on sent toujours une certaine pénurie. Il s'ensuit que dans ces deux spécialités on a souvent recours à des étrangers. Il y a là par conséquent un champ d'activité qui n'est pas encore encombré. Nous tenons cependant à remarquer que depuis la fin de 1931 la possibilité de trouver un emploi dans ces spécialités a aussi diminué sensiblement.

A la fin de 1931 le rapport des emplois vacants et des inscrits était le suivant :

	Emplois vacants	Total Inscrits	Sans travail
Architectes.	7	31	25
Ingénieurs civils.	6	83	53
Ingénieurs-topographes, forestiers et ruraux.	—	2	2
Ingénieurs-mécaniciens.	8	59	40
Ingénieurs-électriciens.	4	63	47
Ingénieurs-chimistes.	6	23	17
Techniciens-architectes.	9	95	63
Techniciens des travaux publics.	7	34	23
Techniciens-mécaniciens.	29	117	80
Techniciens-électriciens.	4	82	55
Techniciens-chimistes.	3	8	6
Techniciens en chauffage central et sanitaires.	12	14	10
Dessinateurs-architectes et des travaux publics.	5	62	38
Dessinateurs-mécaniciens.	3	50	38

Les possibilités de placement à l'étranger deviennent de plus en plus rares et actuellement il n'y en a pour ainsi dire plus. Si par hasard une perspective semble s'ouvrir, il est presque impossible d'obtenir un permis de travail. Au cours de l'année on comptait encore 53 emplois vacants ; 11 de ces derniers ont pu être pourvus dans le génie civil, 5 n'étaient que de courte durée. Vers la fin de 1931 il n'y eut plus d'emploi communiqué de l'étranger.

Un fait attristant est le retour d'un grand nombre de Suisses, qui au cours de l'année perdirent leur emploi à

l'étranger et furent obligés de rentrer dans leur patrie. Le S. T. S. en connaît plus de 150. Mais, étant donné la crise en Suisse, il est extrêmement difficile de trouver à les placer. Un grand nombre de ces rapatriés ont toujours vécu à l'étranger, d'autres y ont séjourné depuis longtemps et, par conséquent, ont perdu les rapports avec l'industrie du pays et ses exigences. Un assez grand nombre a dépassé la quarantaine, souvent même de beaucoup et pour cette raison il leur est difficile de trouver un engagement. Pour beaucoup d'entre eux il n'y aura plus autre chose à faire qu'à chercher une activité hors de leur profession. Nous prions instamment messieurs les employeurs de bien vouloir prendre en considération ces rapatriés, qui souvent sont des gens très expérimentés.

Le travail du petit personnel du S. T. S. est considérablement augmenté par les relations avec les offices du travail cantonaux et municipaux, surtout en ce qui concerne les demandes pour permis de travail et prolongation de ces derniers, de la part de techniciens étrangers. Le S. T. S. est tenu de renseigner les offices du travail sur la situation du marché du travail des professions techniques et d'examiner ces demandes en vue de remplacer dans la mesure du possible les étrangers par des gens du pays.

CARNET DES CONCOURS

Concours d'idées pour un plan général d'extension de la Ville de Berne et des communes suburbaines.

Ouvert aux techniciens suisses et aux techniciens étrangers domiciliés en Suisse depuis le 1^{er} janvier 1930.

Terme : 31 juillet 1933.

Jury : MM. H. Lindt, directeur des travaux de la Ville de Berne, président ; W. Bösiger, chef du Département des Travaux publics du canton de Berne ; R. Grimm, directeur des Services industriels, Berne ; A. Acatos, ingénieur en chef des C. F. F. ; Dr-ing. O. Blum, Hannover ; van Eesteren, architecte au département du plan d'extension de la Ville d'Amsterdam ; K. Hippenmeier, chef du Service du plan d'extension de la Ville de Zurich ; A. Hoechel, architecte, à Genève ; K. Keller, ingénieur cantonal, à Zurich ; O. Salvisberg, à Zurich ; H. Christen, inspecteur des bâtiments, à Berne ; F. Hiller, architecte de la Ville de Berne ; A. Reber, ingénieur de la Ville de Berne. Suppléants : MM. Müller, architecte de la Ville de Saint-Gall ; Moor, ingénieur cantonal, à Bâle.

Récompense : 60 000 fr. qui devront être distribués en tout cas, pour primer 6 à 8 projets. 20 000 fr. pour achats éventuels, dont 10 000 fr. devront être dépensés en tout cas. 2000 fr. au moins par projet acheté.

Le programme et les documents annexés de ce très intéressant concours sont remis aux intéressés par la Chancellerie de la Baudirektion I, de la Ville de Berne, moyennant 120 fr. Cette somme sera remboursée intégralement aux auteurs de projets conformes au programme et, partiellement, jusqu'à concurrence de 80 fr., à ceux qui restitueront ces pièces intactes dans le délai de quatre semaines.

Au surplus, ledit programme et ses annexes peuvent être consultés au « Städt. Tiefbauamt », Bundesgasse 38, 1^{er} étage, à Berne.

Concours d'idées pour des maisons en bois.

Ouvert par « Lignum » (Union suisse en faveur du bois) et le « Werkbund suisse ».

Admis à concourir : les architectes, ingénieurs, maîtres-charpentiers et maisons de constructions en bois établis en Suisse avant le 1^{er} janvier 1930.

Jury : MM. Badoux, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale ; Eggstein, charpentier, à Lucerne, et les architectes : Hartmann, à Saint-Moritz, Hofmann, Oetiker et Wiesmann, à Zurich.

Récompenses : 16 000 fr. pour primes et achats de projets. Terme : 10 janvier 1933.

Le programme du concours sera remis gratuitement aux intéressés par le Secrétariat du « Lignum » : Kantonales Forstinspektorat, à Coire, et par celui du « Werkbund suisse » : Börsenstrasse, 10, à Zurich.

BIBLIOGRAPHIE

Publications de l'Association internationale des ponts et charpentes.

L'Association internationale des ponts et charpentes, fondée en octobre 1929, publie un recueil périodique qui est à la disposition de chaque membre désireux de faire paraître un article sur un sujet scientifique quelconque faisant partie du programme d'activité de l'Association. *Le premier volume* qui vient de paraître, contient 39 mémoires, dont la plupart traitent des sujets figurant dans le programme de discussion du dernier congrès de l'Association (Paris 19—25 mai 1932). Tous les articles sont imprimés dans la langue dont l'auteur s'est servi, c'est-à-dire, en français, en allemand et en anglais. Les titres, les légendes des figures les plus importantes et tous les résumés sont rédigés dans les trois langues, afin d'en faciliter la compréhension. Le prix de ce premier volume de « Mémoires » est de 25 fr. ss. pour les membres et 35 fr. ss. pour les non-membres de l'Association.

En outre, la *Publication préliminaire* contenant les communications qui ont servi de base à la discussion des thèmes figurant à l'ordre du jour dudit Congrès de Paris est aussi en vente au prix de 25 fr. pour les membres et 35 fr. pour les non-membres de l'Association. Les tables des matières de ces deux remarquables ouvrages peuvent être demandées au Secrétariat de l'Association internationale des ponts et charpentes, dont le siège est à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

Psycho-Dynamik der Reklame, von F.-M. Feller. Mit 6 ganzseitigen Tafeln und zahlreichen Textbildern. 360 Seiten. In Ganzleinen 15 Fr. — Verlag A. Francke A. G., Berne. 1932.

La publicité est la terre d'élection des « faiseurs » et c'est ce qui, bien injustement d'ailleurs, la déconsidère aux yeux de tant de gens. Et, pour comble de disgrâce, beaucoup parmi les innombrables ouvrages qui en traitent ne sont que des ramassis de préjugés, de truismes et de poncifs servis dans un style à rebuter les gens les moins dégoûtés. Or, voici un ouvrage qui fait une heureuse diversion à tant de pauvretés, car il abonde en idées neuves, en analyses subtiles des causes qui déterminent, dans l'inconscient, le goût ou l'aversion du public pour telle chose ou tel acte. M. Feller, qui est docteur en médecine et docteur en philosophie, a tiré de la « psychanalyse » appliquée à la publicité, des méthodes originales de réclame dont le succès commercial a consacré la pertinence. Qu'il y ait, par ci, par là, dans son ouvrage, quelques traits outrés, pas mal de paradoxes et que le « cochon qui sommeille » dans tout lecteur y soit assez complaisamment sollicité, nous ne le contestons pas et, sans aller jusqu'à dire que ce soit ce qui en fait le charme, nous n'aurons pas la naïveté de le reprocher à un disciple de Freud. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage est fécond en enseignements fort utiles, non seulement pour ceux qui s'occupent de publicité, mais pour tous ceux qui ont quelque chose à vendre, à offrir ou simplement à persuader, ou encore qui désirent s'amuser à dévoiler les mobiles, si souvent invouables, qui inspirent l'humanité. Précisons qu'il est écrit en un allemand très facilement compréhensible, même pour ceux qui sont peu familiarisés avec la langue de Goethe.

Voici un résumé de la table des matières : I. Teil : Zur Einführung. — II. Teil : Bewusstes und Unbewusstes in der Werbewirkung. — III. Teil : Beispiele aus der Praxis. — IV. Teil : Probleme der Beeinflussung.

Voir page 8 des feuilles bleues le communiqué de l'Office suisse de placement.